



Réponse de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°6924 du 29 septembre 2022 des honorables députés Madame Carole Hartmann et Monsieur Gusty Graas relative à la « Fuite auprès d'un pipeline de Kérosène à Echernacherbruck »

Quelle a été la raison de cette fuite ?

Lors de travaux de maintenance, un pipeline de kérosène a fui le 29 septembre 2022 vers 13h40 dans la zone industrielle d'Echternacherbrück. Lors de travaux programmés par l'exploitant du pipeline dans le cadre d'un contrôle technique, un bouchon s'est détaché, ce qui a entraîné une fuite de kérosène estimée à 30000 litres.

Quel en est l'impact sur l'environnement naturel, en particulier la faune et flore aquatique de la Sûre ?

Selon les informations du Ministère de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité de Rhénanie-Palatinat, il n'y a pas eu de pollution du cours d'eau frontalier « Sûre ». Les résultats d'analyses d'échantillons d'eau prélevés par les autorités allemandes le 29 septembre 2022 confirment cette affirmation.

Est-ce que cet incident pourrait entraîner, le cas échéant, des conséquences juridiques ?

En absence d'une pollution du cours d'eau frontalier « Sûre », il n'y a pas de conséquences juridiques sur base de la législation luxembourgeoise. Mes services n'ont pas connaissance de suites juridiques éventuellement entamées par les autorités allemandes.

Luxembourg, le 4 novembre 2022

(s.) Joëlle Welfring

Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable